



Mairie de Saint-Egrève

Incendie du Néron
St Egrève (38) - été 2003

Le 27 juillet 2003 quand tombe la foudre sur le sommet sud-est du Néron, il fait chaud depuis déjà deux bons mois sur le département. Météo France enregistrait une moyenne de 30,9° en juillet contre 27,9° en tenant compte des températures des trente dernières années. Soit 3 degrés supplémentaires. De quoi brunir la végétation, favoriser les pics d'alerte à la pollution, faire tomber les feuilles des arbres et assécher les réserves d'eau.

Causes de l'incendie

Pour le capitaine Carroz, Commandant du Centre de Secours de St-Egrève, "tous les éléments étaient réunis pour favoriser une progression rapide du feu sur le Néron". Il y avait tout d'abord un épais tapis de feuilles mortes, jusqu'à 50 cm selon les témoins au sol, des zones très denses de végétation (buis et petits arbustes jusqu'à 1m20), une température extérieure très élevée, un taux d'hygrométrie très bas, des rafales de vent et enfin des

pentescarpées et un relief tourmenté réduisant les possibilités d'intervention des secours terrestres et aériens. Le major Glénat, adjoint du capitaine Carroz, et habitué des feux de forêts dans le sud de la France, précise "Il n'y a rien de pire qu'un feu d'humus : il est peu virulent, couve en profondeur et consume lentement les végétaux, jusqu'aux racines. On le croit éteint et en fait il sommeille et ressort jusqu'à 30 mètres plus loin, par propagation souterraine. C'est très difficile à maîtriser. La seule solution est de déverser de grandes quantités d'eau, d'où la nécessité de moyens aériens."

À ce feu d'humus, appelé aussi "feu rampant", et qui a surpris les secours en multipliant les foyers à distance, se sont ajoutés le "feu de sous-bois", à propagation rapide et le feu de cimes, très violent, aux flammes noires et très hautes. La continuité de la végétation sur le rocher du Néron, a fait que ces trois types de feu se sont déroulés de manière concomitante. D'où l'intérêt des interventions des agents de l'Office National des forêts, pour réaliser des drailles, c'est-à-dire des couloirs de déforestation pour tenter d'arrêter le feu.

Tous les éléments extérieurs défavorables qui ont fait du mois d'août 2003 un mois exceptionnel, font par ailleurs penser qu'il y a peu de chance pour que se reproduise un tel concours de circonstances dans les années qui viennent. À moins que le tant médiatisé "réchauffement de la planète" ne se confirme scientifiquement...

Les chiffres

- 4** : les camions citerne mis à disposition par la société des "Transport Fouvet-Mercier"
- 26 jours** : durée d'installation du PC
- 33 jours** : durée officielle de l'incendie
- 40** : nombre de largages canadiens
- 50** : nombre de véhicules mobilisés
- 200** : nombre de sapeurs-pompiers mobilisés au plus fort des incendies
- 300 tonnes** : masse d'eau déversée par jour sur le Néron
- 300 ha** : surface brûlée

Les mots clés

- Bell 214, Pumas, Ecureuils** : le nom des différents hélicoptères bombardier d'eau qui sont intervenus sur l'incendie.
- Dépannage en câble** : le dimanche 10 août la société Pomagalski a livré de nouveaux câbles pour remplacer ceux usagés de la nacelle d'un hélicoptère bombardier d'eau.

Elus et services municipaux mobilisés Rappel des principales dispositions prises par la Ville de Saint-Égrève durant le sinistre

Dès le jeudi 29 juillet 2003, la Ville de Saint-Égrève prend des dispositions : un périmètre de sécurité est instauré autour du lac de Fiancey, lieu d'écopage des hélicoptères bombardiers d'eau, et dans le secteur de Champy. La Gendarmerie, la Police Municipale et une quinzaine d'agents municipaux travaillent de concert pour contrôler les accès aux secteurs concernés et pour sécuriser les habitants du quartier du Muret situé au pied du Néron.

Le mardi 5 août, réunion d'une cellule de crise à la Mairie de Saint-Égrève en présence de M. Requillard, chef du service RTM (Service départemental pour la Restauration des Terrains en Montagne). Un point général sur la situation est fait :

- présence renforcée sur le terrain des sapeurs-pompiers du SDIS pour constater l'état d'avancement du sinistre et intervenir le cas échéant
- mesure de sécurité et de surveillance des habitations des quartiers de Champy, du Muret et du chemin de Fiancey avec une mobilisation de la Gendarmerie et de la Police Municipale
- évaluation des risques concernant les chutes de pierres. Les accès du Néron sont interdits alors que l'incendie continue de se propager.

Le mercredi 6 août, une conférence de presse à lieu à la Préfecture avec la présence de tous les responsables des corps de sapeurs pompiers, la Gendarmerie, et les maires de Saint-Égrève, Catherine Kamowski et de Saint-martin le Vinoux, Yann Ollivier.

La mairie diffuse une lettre aux Saint-Egrévois les informant de la situation et des mesures d'évacuation en cas de largage d'eau par les canadais prévus le lendemain. Un arrêté Municipal précise les rues et secteurs d'habitation d'évacuation.



Mairie de Saint-Égrève

Intervention d'un canadais sur l'incendie du Néron
Saint-Egrève (38) - Été 2003

Lexique des termes techniques

Feu rampant : se dit d'un feu en profondeur qui brûle les matières organiques accumulées dans et sur le sol. Sa propagation est lente et peu de flammes ou de fumée sont visibles. C'est le feu le plus dur à maîtriser, qui a occasionné sur le Néron le départ de plusieurs foyers à plus de 30 mètres de distance et plusieurs jours d'intervalle.

Feu de sous-bois : à propagation rapide due notamment au vent et au relief.

Feu de cimes : très violent, aux flammes noires et très hautes. C'est ce dernier qui a fait chuter les arbres en cascades vers le bas et donc accélérer la descente de l'incendie vers les zones d'habitation.

Drailles : A l'origine chemin emprunté par les troupeaux lors de la transhumance, lors des incendies les drailles sont des couloirs vierges de toute végétation mis en place pour stopper ou ralentir la propagation du feu. Les bûcherons de l'ONF en ont notamment pratiqué sur demande des sapeurs-pompiers le mercredi 13 août.

Le jeudi 7 août, les 180 habitants des rues de Champy, d'une partie des rues des Brioux et du Muret et du chemin du Muret évacuent leurs habitations pour toute la journée afin de permettre les largages d'eau des canadais.

Une cinquantaine de personnes évacuées est accueillie au gymnase de la Gare pour partager le repas de midi et échanger les dernières informations avec les élus présents.

Par ailleurs, le Maire informe les habitants de la fermeture de l'accès au massif du Néron pour six mois.

A partir du 8 août, la Ville édite une lettre municipale d'information à l'intention des Saint-Egrévois. Celle-ci sera diffusée quotidiennement chez les commerçants de Saint-Égrève jusqu'au 19 août.

Le lundi 11 août une réunion publique d'information est organisée par la municipalité à destination des habitants des quartiers situés à proximité du Néron en présence d'élus, du commandant du centre de secours de Saint-Égrève Alain Carroz, des services de la préfecture et du RTM. Un point général sur la situation est présentée : près de 112 sapeurs-pompiers restent mobilisés sur le terrain pour faire face à tout départ d'incendie ; du fait de la nature du feu (des braises sont toujours active sous les couches de feuilles et d'humus), il convient de rester vigilant.

Le mercredi 13 août, les maisons situées au bas du Néron sont évacuées. Les habitants qui le souhaitent sont accueillis au gymnase de la gare.



Mairie de Saint-Egrève

Réunion publique
Saint-Egrève (38) - Été 2003

Le vendredi 15 août, l'arrêté d'évacuation est levé pour l'ensemble des habitants concernés (sauf 3 maisons très proches de la forêt dont les habitants seront autorisés à réintégrer leur domicile dès dimanche matin).

Le 21 août, la mairie prend un nouvel arrêté municipal d'interdiction d'accès aux pentes et au massif du Néron pour une durée de 18 mois. Seuls les propriétaires de terrain ou les entreprises désignées par eux sont autorisés à accéder aux pentes du Néron et uniquement pour procéder aux débroussaillages des parcelles. Cet arrêté municipal est toujours valable. ■

Interview de Catherine Kamowski, Maire de Saint-Egrève

Pour Catherine Kamowski, l'incendie du Néron a été l'occasion de gérer en grande nature une crise majeure. Travail avec les services de l'Etat et de secours, coordination de l'action des services municipaux, organisation de l'accueil des personnes évacuées et information à la population ... l'exercice aura représenté une expérience enrichissante pour le Maire de Saint-Egrève.

Madame le Maire, pouvez-vous nous dire ce que vous a apporté cette épreuve ?

La gestion de cette situation de crise m'a permis de tirer de nombreux enseignements sur la pratique de la vie municipale. Cette terrible expérience a en fait représenté une formation accélérée à tous les niveaux. J'ai d'abord écourté mes congés pour coordonner les opérations sur place et prendre les décisions pour faire face à un péril dont on pouvait penser être à l'abri. Dans le département c'était la première fois que l'on vivait un incendie de cette ampleur avec autant d'éléments techniques difficiles à gérer. Les pouvoirs publics ont dû employer des moyens importants et inédits chez nous pour lutter contre les feux. Je pense notamment à l'utilisation des hélicoptères bombardiers d'eau mais aussi aux canadiens. Au niveau local, il a fallu activer notre cellule de crise et mobiliser les services municipaux aux côtés des services de l'état pour mettre en place un périmètre de sécurité autour du secteur du Néron ou encore accueillir les habitants évacués à deux occasions. L'information aux habitants a représenté également durant toute cette période une partie importante de l'action de la Municipalité.

Pouvez-vous nous en dire plus sur ce dernier point ?

En cas de crise, l'information aux habitants est une des principales responsabilités du maire. Cela dit, d'une commune à l'autre, les moyens mis en œuvre peuvent beaucoup varier.

Nous avons opté pour un plan de communication de proximité qui répondait le plus possible aux besoins d'information quotidienne des Saint-Egrévois. Il a fallu tout d'abord s'occuper des habitants vivant à proximité immédiate du Néron. Pour cela, les élus se sont mobilisés pour faire du porte à porte pour rencontrer les habitants concernés et les tenir informés des dernières évolutions. En parallèle, nous avons également organisé des réunions publiques d'information auxquelles participaient les représentants des services de l'Etat et de Secours. Enfin, à compter du 8 août et pendant dix-sept jours, j'ai fait éditer et distribuer une lettre journalière d'information écrite, datée et signée par le maire. Durant la crise, dès 8 heures, cette lettre était distribuée quotidiennement dans la plupart des commerces de la ville et servait de support factuel officiel aux médias locaux. Elle relatait précisément les événements qui s'étaient déroulés la veille : évolution de l'incendie, conditions météorologiques, intervention des moyens aériens ...

Une fois l'incendie définitivement éteint nous avons édité un dossier spécial dans le journal municipal. Enfin, en octobre 2003 nous avons lancé une exposition photographique itinérante sur le thème de l'incendie du Néron qui nous a permis d'échanger encore avec les habitants.

Le Néron est-il désormais hors de danger ?

Conformément à la décision du préfet de l'Isère, le Néron reste fermé, jusqu'à nouvel ordre. En raison notamment de l'état de la couverture végétale qui entraîne un fort risque de chute de pierres. Des panneaux d'interdiction ont été disposés devant tous les accès aux promenades menant au Néron. Si les promeneurs et les riverains respectent l'interdiction du site, nous ne devrions pas avoir de problème. Pour ce qui est des incendies, il faudrait beaucoup d'éléments pour recréer les circonstances de cet été 2003 : une sécheresse aggravée de plusieurs mois, des vents secs, un taux d'hygrométrie très bas, un coup de foudre, etc. Un groupe de suivi a cependant été créé sur l'initiative du préfet pour que tous les services de l'Etat et les communes concernées travaillent ensemble sur les mesures à prendre pour sécuriser définitivement le Néron. ■